

**PROVINCE DE LUXEMBOURG – ARRONDISSEMENT DE MARCHE EN
FAMENNE
COMMUNE DE NASSOGNE.-**

Du registre aux délibérations du Conseil Communal de cette commune, a été extrait ce qui suit :

SEANCE DU 2 AOUT 2007

PRESENTS :

MM. Marcel Sépul,

Marc Quiryren, Marcel David, Bruno Mont,

Francis Bande, ~~Philippe Delbeck, Fabienne Chisogne,~~ Jules Lucy,

~~Vincent Peremans,~~ Philippe Lefèbvre, Marie-Alice Pekel, Ghislaine

Rondeaux, Michaël Heinen, Christine Breda, Véronique Burnotte,

Charles Quiryren,

**Bourgmestre – Président
Echevins ;**

**Conseillers ;
Secrétaire Communal.**

OBJET : 572.1/GB/nh

Prix pour une cellule de columbarium double prévues pour recevoir 2 urnes

LE CONSEIL,

Vu le placement dans les cimetières communaux de nouvelles cellules de columbarium doubles prévues pour recevoir 2 urnes ;

Vu que la délibération du Conseil Communal du 25 octobre 2001 fixant les redevances des concessions de sépultures ainsi que des cellules de columbarium et des plaques nominatives ne faisait pas mention de redevance pour des cellules de columbarium doubles ;

Vu l'article L 1122-30 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

DECIDE :

1. D'ajouter aux redevances communales relatives aux concessions de sépulture, aux cellules de columbarium et aux plaques nominatives fixées par la délibération du Conseil Communal du 25/10/2001, les redevances communales pour l'achat d'une cellule de columbarium double ;
2. Les redevances pour l'achat d'une cellule de columbarium double pouvant recevoir 2 urnes sont fixées comme suit :
 - 600 € pour une cellule de columbarium double pour les personnes domiciliées dans la commune ;
 - 1400 € pour une cellule de columbarium double pour les personnes non domiciliées dans la commune.

Par le Conseil,

Le Secrétaire,

(s) Ch. QUIRYNEN

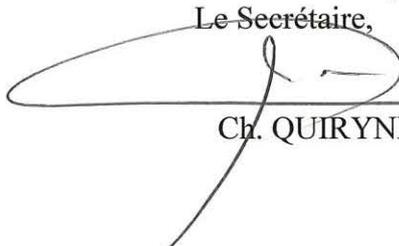
Le Bourgmestre,

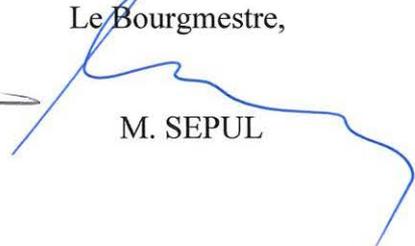
(s) M. SEPUL

Pour expédition conforme :

Le Secrétaire,

Le Bourgmestre,


Ch. QUIRYNEN


M. SEPUL